

DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ACCESSIBILITE PMR

1- ATTESTATION DE PRISE EN CONSIDERATION DU CADRE LEGAL DES DEMANDES DE MODIFICATION DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (DMA*)

Mr et Mme _____

Client(s) du logement n° B201

situé au sein de la résidence LUMINEA à SAINT JEAN DE MONTS, certifie(nt) avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur concernant les normes PMR*, sur les logements neufs selon le décret n° 2015-1770 du 24 décembre 2015 (décret consultable sur <https://www.legifrance.gouv.fr/>).

Ce décret introduit la possibilité pour le Client d'un logement neuf d'avoir recours à des travaux modifiant l'accessibilité, à sa demande, afin de permettre l'adaptation du logement à ses besoins.

Cette possibilité est toutefois encadrée pour permettre l'adaptabilité future du logement par des travaux simples et pour garantir que le logement puisse être visité par une personne handicapée, quel que soit son handicap.

- Demande(nt) au Maître d'Ouvrage de modifier la distribution de leur lot
- Déclare(nt) avoir pris connaissance de la notice d'accompagnement et en accepter les termes
- Se déclare(nt) informé(s) que les modifications envisagées rendent leur logement non conforme à la réglementation d'accessibilité PMR*
- Prends(nent) acte que les modifications demandées, seront soumises au respect des conditions fixées par le décret n° 2015-1770 du 24 décembre 2015, à savoir :

L'objet de la demande de modification ne devra pas avoir pas d'incidence sur :

- Les éléments de structures,
- Les chutes d'eau, les alimentations en fluide, les canalisations d'alimentation en eau, d'évacuation d'eau et alimentation de gaz,
- Les réseaux aérauliques (VMC) situés à l'intérieur des gaines techniques appartenant aux parties communes du bâtiment,
- Les entrées d'air,
- Le déplacement du tableau électrique du logement.

- Déclare(nt) être informé(s) que ces adaptations devront faire l'objet d'une notice de réversibilité dans laquelle le Maître d'Ouvrage indiquera les travaux à réaliser afin de rendre le logement à nouveau conforme à la réglementation

Date et signature du Client(s) :

- *DMA : Demande de modification de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
*PMR : Personnes à mobilité réduite

2 - DEMANDE EXPRESSE DU (DES) CLIENT(S) DE MODIFICATION DE L'ACCESSIBILITE PMR*

Mr et Mme _____

Résidence : LUMINEA

Logement : B201

- Localisation - pièce(s) concernée(s) :
Chambre 1 + séjour + SdE

- Description de la demande de modification impactant l'accessibilité PMR* :
Réduction de la SdE au profit du séjour

- Plan de vente schématisant la demande annexé :

Un plan de vente schématisant les modifications souhaitées doit impérativement accompagner votre demande faute de quoi nous ne serions pas en mesure de la traiter.

Date et signature du Client :

*PMR : Personnes à mobilité réduite

3- NOTICE DE REVERSIBILITE (NR)

Les « travaux de réversibilité » sont les travaux à réaliser pour rendre le logement accessible aux personnes handicapées, selon les règles décrites aux articles 11 et 15 de l'arrêté du 24 décembre 2015.

Ils ne peuvent toutefois porter sur les travaux référencés dans le point 1 de la demande de modification de l'accessibilité PMR datée et signée par vos soins.

1. Description des travaux souhaités modifiant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Pièces concernées : Chambre 1 + séjour + SdE

Description de la demande du Client : Réduction de la SdE au profit du séjour

2. Nature des interventions nécessaires pour permettre la réversibilité du logement :

2-1 NATURE DES TRAVAUX

- Changement du bloc porte + modification du sens d'ouverture de la porte de chambre 1 afin que celle-ci s'ouvre depuis le séjour
- Décalage + création d'un pan coupé cloison séjour/SdE pour agrandir la SdE
- Déplacement du sèche-serviette et du meuble vasque de la SdE
- Modification d'éléments électriques (plafonnier, interrupteurs, prises, prises TV, etc.) y compris dévoiement attente électrique en plafond de la chambre 1, du séjour et de la SdE suite modifications cloisons
- Reprises sols + plinthes de la chambre 1, du séjour et de la SdE
- Reprises peintures murs/plafonds de la chambre 1, du séjour et de la SdE

2-2 INCIDENCE DES TRAVAUX DE REVERSIBILITE

- Intervention sur l'installation électrique
 - Oui
 - Non
- Intervention sur les revêtements de sols
 - Oui
 - Non
- Intervention sur les revêtements muraux
 - Oui
 - Non
- Intervention sur les revêtements de plafond
 - Oui
 - Non

Date et signature du (des) Client(s) :

Date et signature de la SCCV SIMON

PLAN DE VENTE



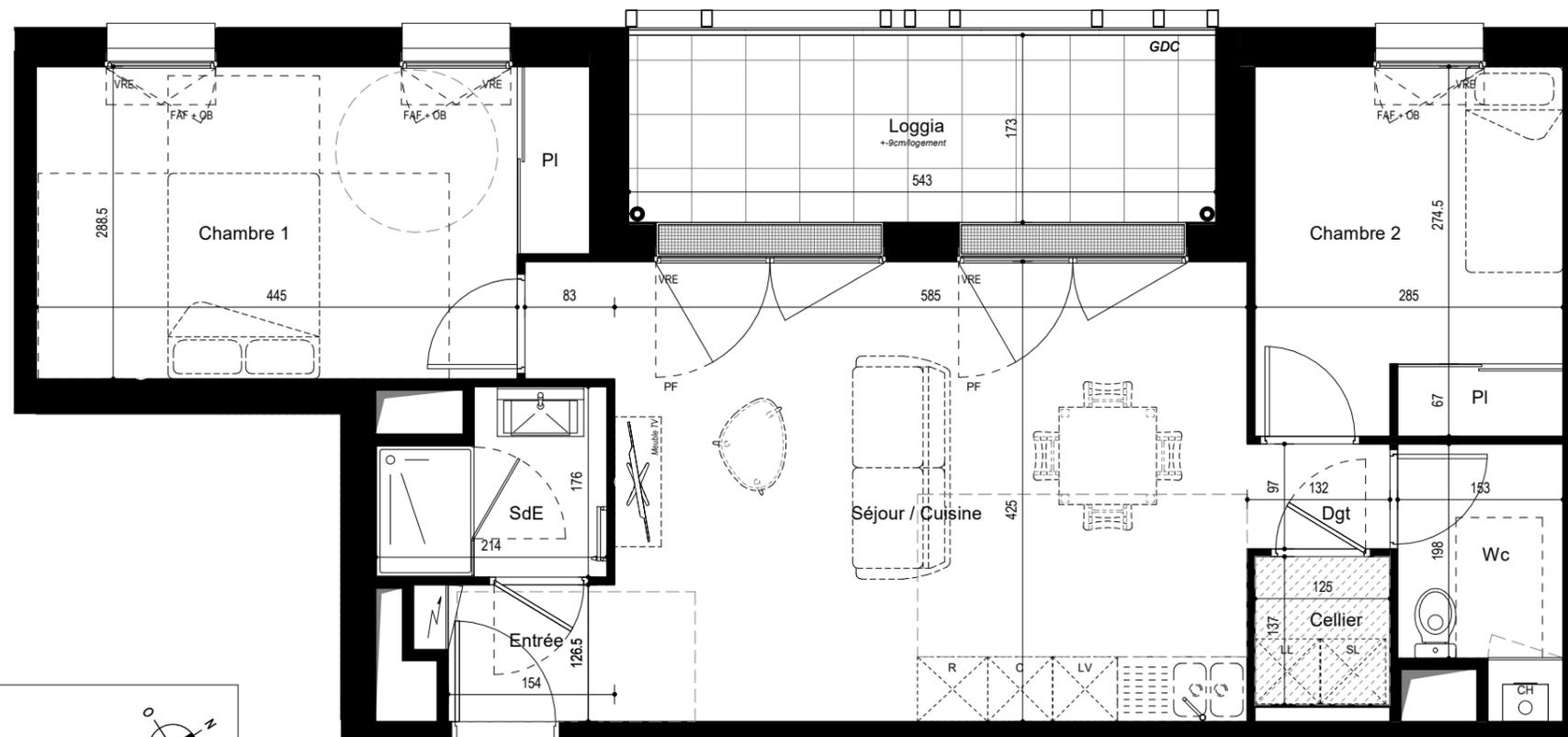
LUMINEA

Saint-Jean-de-Monts
Rue Henri SIMON - SAINT-JEAN-DE-MONTS

Niveau	Logement	Type
R+2	B201	T3

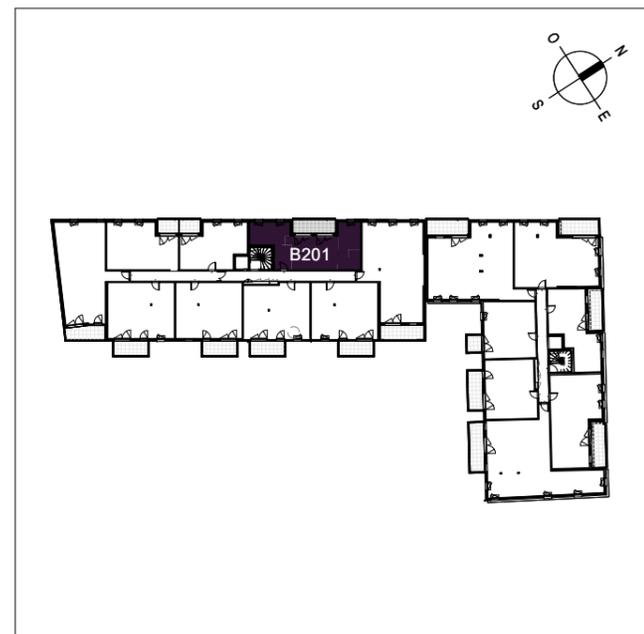
PIECES	SURFACES
Entrée	1.95 m ²
Séjour / Cuisine	25.76 m ²
Chambre 1 + PI	14.00 m ²
Chambre 2 + PI	9.69 m ²
SdE	3.28 m ²
Dégagement	1.28 m ²
Cellier	1.71 m ²
Wc	3.44 m ²
TOTAL	61.11 m²

Loggia	9.67 m ²
--------	---------------------



T3 - B201

Localisation



Légende

- Entrée principale du logement
- Tableau électrique
- CH Chaudière
- LV Emplacement lave-vaisselle
- LL Emplacement lave-linge
- R Emplacement réfrigérateur
- C Emplacement cuisson
- PI Placard
- F Fenêtre
- PF Porte fenêtre
- OB Oscillo-battant
- VR Volet roulant
- VRE Volet roulant électrique
- FAF Fenêtre à allège vitrée fixe
- GDC Garde-corps
- Sèche serviette
- Soffite et faux plafond
- Gaine technique
- Caillebotis
- Cloison démontable

Date de Mise à jour : 10/06/2021

PLAN DE VENTE



LUMINEA

Saint-Jean-de-Monts
Rue Henri SIMON - SAINT-JEAN-DE-MONTS

Niveau	Logement	Type
R+2	B201	T3

PIECES	SURFACES
Entrée	2.70 m ²
Séjour / Cuisine	24.12 m ²
Chambre 1 + PI	14.00 m ²
Chambre 2 + PI	9.69 m ²
SdE	4.11 m ²
Dégagement	1.28 m ²
Cellier	1.71 m ²
Wc	3.44 m ²
TOTAL	61.05 m²

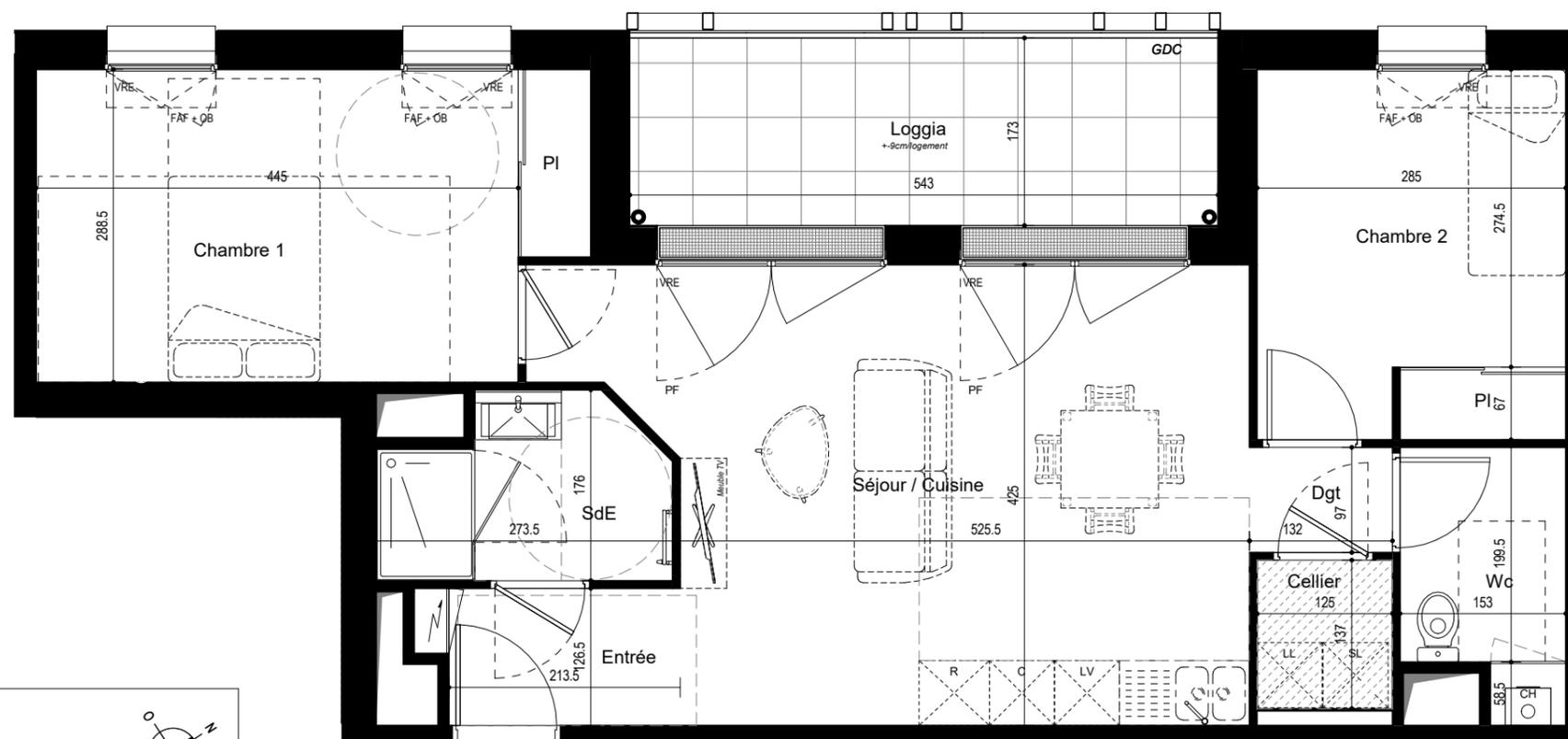
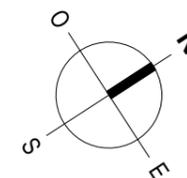
Loggia	9.67 m ²
--------	---------------------

Version PMR

Légende

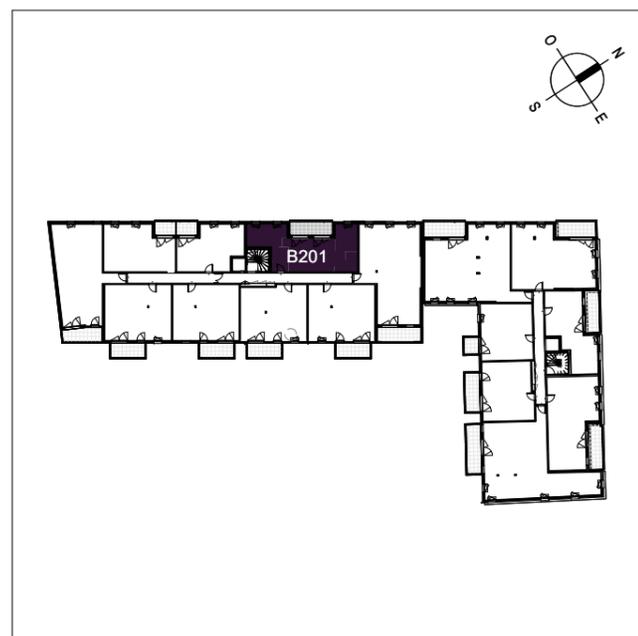
- Entrée principale du logement
- Tableau électrique
- CH Chaudière
- LV Emplacement lave-vaisselle
- LL Emplacement lave-linge
- R Emplacement réfrigérateur
- C Emplacement cuisson
- PI Placard
- F Fenêtre
- PF Porte fenêtre
- OB Oscillo-battant
- VR Volet roulant
- VRE Volet roulant électrique
- FAF Fenêtre à allège vitrée fixe
- GDC Garde-corps
- Sèche serviette
- Soffite et faux plafond
- Gaine technique
- Caillebotis
- Cloison démontable

Date de Mise à jour : 10/06/2021



T3 - B201

Localisation



Nota 1: Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution.
 Nota 2: Les surfaces des placards sont comprises dans la surface des pièces où ils se situent.
 Nota 3: Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les surfaces ainsi que l'emplacement des équipements et le mobilier sont mentionnés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles.
 Nota 4: L'implantation des meubles évier et autres éléments de cuisine des T3, T4 et T5 de l'opération est indicative, et permet de visualiser le positionnement des arrivées et évacuations d'eau à la livraison du logement.